

Aide aux HMI de mars (CGT Aude)

4 parties principales

Entretien professionnel

Les entretiens sont terminés pour ceux qui ont décidé d'y aller. Demander s'il y a des questions, si les collègues ont eu des soucis. **Rappeler plusieurs choses :**

- cette année pour la 1ère fois (PPCR), plus personne n'a de mois pour avancer dans ses échelons (400 millions d'économies pour le gouvernement sur l'ensemble la fonction publique).
- le tableau des croix et les appréciations littérales revêtent donc un caractère premier pour les tableaux d'avancement et LA (Pour cette année le PMQ = zéro : du presque jamais vu (annonce de Darmanin)).
- Ils ont même rajouté une nouvelle croix (à 3 niveaux) sur l'aptitude à exercer au grade supérieur. Si la croix n'est pas cochée c'est comme dire au directeur : « lui je ne veux pas qu'il soit au grade supérieur ».
- surveiller les termes utilisés dans votre appréciation littérale, ils peuvent cacher des réserves (voir notre grille d'analyse sur notre site local, faites le lire par un élu ou militant syndical).
- attention appelée sur une « croyance » : la partie « connaissances professionnelles » comprend pour un tiers seulement les connaissances liées aux fonctions exercées sur l'emploi, un autre tiers pour les connaissances générales (qualité rédactionnelles comprises) et un autre sur les connaissances des autres services (liaisons etc ...). Cette rubrique ne peut donc pas se résumer aux compétences liées à l'emploi (exemple quand on vient d'arriver sur le service ou depuis peu). Voir instruction sur notre site local.
- l'entretien n'est pas obligatoire, seule la convocation l'est (cf instruction p 63) : cela ne change rien à tous nos droits (modification du CREP ,avant sa validation, recours etc ...). Cela inverse la situation seulement (c'est le chef de service « qui vient » à l'information dans « votre bureau »).

DDFIP

En janvier, envahissement du dernier CTL (emploi), photos sur notre site local. Le discours du directeur sera sans surprise pendant les échanges. Il dira comprendre notre mécontentement mais qu'il agit par loyauté. ; qu'il y aura peut-être plus de suppressions d'emploi l'année prochaine mais qu'il faut attendre de voir ... et que dans les services, il faudrait prioriser davantage pour s'en sortir... Dans d'autres départements, des directeurs plus transparents annoncent une multiplication par 3 des suppressions.

Suite à une question de la CGT, il confirmera être en train de réfléchir aux restructurations 2018 dans l'Aude (suppressions de services, fusions etc) mais qu'il ne nous dira rien tant que le DG n'aura pas donné son avis... en fait les rémunérations des administrateurs sont inversement proportionnelles à leur souci de transparence !! (cf article sur les rémunérations des administrateurs (cour des comptes).

En décembre : Quintin dira que les brigades seront touchées l'année prochaine et nous apprenons de rumeurs en janvier que le réseau narbonnais serait dans le collimateur de la ddfip.

Depuis une instruction du 02 mars demande aux DDFIP de faire remonter leur proposition pour qu'un seul SPF par département (dès 2018 et jusque 2020).

Le directeur nous a invité à ses vœux nous avons refusé (cf réponse sur notre site). 1ère fois que tous les agents n'étaient pas invité.

Sirhius : Fin d'agora (97,5 % d'exhaustivité sur les dossiers, formation des agents à venir, 31/07 fin des travaux Montpellier pour le CSRH qui débute au 01/09..).

Fonction publique

(avant de parler DGFIP car des mesures FP impactent des mesures sur la DGFIP).

Les annonces du premier ministre à l'issue du premier comité interministériel de la transformation

publique, **le 1er février**, préparent des décisions douloureuses.

Amplification de la rémunération au mérite, Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès de G. Darmanin, affirme clairement que (même si Rifseep repoussé suite au 10/10) « l'esprit du RIFSEEP allait dans le bon sens » et qu'il n'y a aucune raison de revenir sur son objectif.

Recours massif aux contractuels en lieu et place des emplois de titulaires : **Philippe Vigier** (UDI affaires sociales à l'assemblée) vend la mèche par inadvertance: remplacer le statut par des contrats de mission comme dans l'armée: 8200 contractuels civils (13,24) sur 61 933 EPT, 79 777 militaires fonctionnaires pour 135 242 contractuels soit **63%**. Objectif : « que le fonctionnaire titulaire soit minoritaire ». Aujourd'hui 1,3 million de contractuels par an dont 495 000 dans la Fonction publique de l'État. Darmanin a confirmé cet exemple lors de l'émission politique sur France 2 il y a une semaine.

Mobilité forcée dans la Fonction Publique ou le privé avec plan de départ volontaire pour les restructurations et non pas un plan de départ à la retraite, c'est véritable plan social de suppression d'emplois (dorénavant avec la CSG nous « cotisons » pour l'assurance chômage) : **G. Darmanin** annonce qu'à l'issue de CAP 2022, « certaines missions seront fusionnées... » et « certaines tâches devront également disparaître avec la numérisation ». « Dès lors, il faut envisager des solutions pour les agents dont les emplois sont concernés. Soit on les forme à un autre métier, soit on leur propose un plan de départs volontaires, avec un accompagnement très fort »

Disparition d'instances du dialogue social sur le modèle de la Loi travail : fusion des CTL et CHSCT (avec perte de prérogatives), usine à gaz qui vont créer des élus « professionnels ; fin des prérogatives de cap nationales (mutation etc).

Le comité CAP22 (voir sa composition, en annexes en bas de page) fera connaître ses conclusions et ses propositions fin mars/début avril ; le gouvernement tranchera définitivement le 1^{er} juin. **L'exécutif annoncera ses 1ères décisions concrètes en avril (le 28).**

Supprimer 50 000 emplois nets dans la Fonction Publique de l'État (tout en en créant dans les ministères « prioritaires » (6000 création dans l'armée voir annexe 2, plus Police etc), Économiser 4 milliards d'euros de dépenses publiques, Abandonner des pans entiers de missions en les déléguant ou les transférant au privé (citation de la lettre du 1^{er} ministre à ses ministres pour cap2022)

Tout laisse à penser que **les directions de Bercy**, sans exception, soient très largement concernées par les restructurations à venir. Le ministre a déclaré que nous ne faisons **pas parti des ministères régaliens** et un membre du gouvernement a même dit sur France Info qu'il y avait « beaucoup de grain à moudre à Bercy et aux Finances Publiques ! ». Les ministères économiques et financiers ne sont-ils pas considérés comme LE principal réservoir de suppressions d'emplois et d'économies d'échelle ?

Préalablement à ses orientations, les fonctionnaires ont dû également subir :

- le gel de la valeur du point d'indice (1 % d'inflation), l'augmentation des cotisations retraites.
- l'instauration d'un jour de carence,
- **la hausse de 22 % de la CSG, (compensation gagnée par la grève du 10/10 mais sans assurance après 2020 (en moyenne 50 à 80 euros par mois pour les agents).**
- le report de la revalorisation de la grille indiciaire prévue dans PPCR (seul le point positif est repoussé, tous les aspects négatifs sont maintenus (voir entretien professionnel)).

DGFIP

La DGFIP est clairement annoncé comme la cible des suppressions d'emplois dans la FP.

Le DG parle d'une « transformation radicale » !

Fin « RH dgfip » : aux préfets.

Directions multidépartementales.

Réflexion sur le devenir des SIP dans le cadre de la réforme de la TH et de la mise en œuvre du PAS : l'IGF lance un audit sur l'avenir des SIP, le DG confirme le 09 mars la non pérennité des SIP.

Menace sur externalisation spf : et d'abord 1 par département

Externalisation plan cadastre à l'IGN (d'abord « recentrage » des géomètres sur la fiscalité)

Diminution réseau et SIE (fermetures de site) : SIE qui récupèrent RAR des collecteurs de l'IR (PAS).

Opérations numériques transférées à la Poste (développement des transferts de missions sur les MSAP).

Centralisation nationale des bases Iliad.

Prise à distance de missions (exemple SAR etc)

Externalisation des missions du CDC ? : un marché public a été lancé pour les questions sur le PAS.

PAS : Entreprises collecteurs IR : donc collectrices des 2 principaux impôts : tva et IR ; De plus il y a en ce moment une campagne de presse et sans démenti de la direction générale pour annoncer que les facteurs pourraient assurer une aide à la déclaration sur le revenu moyennant 50 euros.

Directeurs briffés sur les agents dit « difficiles » (voir tract du département 13).

Développement des services facturiers, « fin » de la gestion publique grandes collectivités, développement des agences comptables (déclaration du DG à ses vœux 2018).

Fin ordonnateur/comptable à la GP : notre ministre qui ne cesse de rappeler que la séparation ordonnateur/comptable n'a finalement aucun intérêt pour les plus grandes collectivités... autant dire que le réseau de notre administration a peu de chance d'assurer son avenir dans de telles conditions. Car on ne comprendrait pas que le dispositif ne perdure que pour les petites collectivités.

Transfert taxe d'apprentissage urssaf : on s'interroge sur une réforme plus large des réseaux de recouvrement notamment autour de l'URSSAF comme sous entendu lors de l'avant dernier CTR.

Création d'un pôle d'apurement national administratif.

Sortie de la sphère HLM (250 emplois)

Expérimentation d'agences comptables hospitalières (2200 emplois) et dans les collectivités importantes et volontaires (le principe semble en être définitivement acté).

Visite de Darmanin dans le Gers qui confirme:

Le vendredi, il a visité la Trésorerie de Mirande et celle d'Auch Ville. Le samedi, il est intervenu lors du Congrès des Maires.

Ce qui ressort pour la DGFIP des échanges qu'il a eu avec les agents et les Maires :

- Il est « directif, incisif et percutant ».
- Suppression des emplois fonction publique : obligatoire en raison de la dette abyssale de l'Etat.
 - La DGFIP y participera fortement : Exemple donné : **les collectivités qui ont leurs propres services financiers ont vocation à ne plus être sous la « tutelle » de la DGFIP.**
 - Restructuration des Trésoreries et Services Impôts : **les regroupements vont continuer et s'accélérer.**
- La désertification des Services publics en ruralité : il pousse à la mise en place d'une convention entre la Poste et les DDFIP pour que les agents participent au développement des **MSAP « La Poste »**. Selon lui, il suffirait que les agents assurent une présence 5 semaines par an. Dans une démarche complémentaire, il verrait bien **l'ensemble des opérations espèces uniquement gérées par la Poste.**

Quelques chiffres DGFIP 2016 : 4000 départs en retraite avec âge moyen de 62 ans ; 4h/an et par agent d'écrêtement sur les pointeuses ; 1,5 millions de jours sur les CET des agents à la DGFIP.

Parallèlement, dans les services la situation ne s'améliore pas : résultats de l'observatoire lancé par Bercy : 52% des agents voient leur motivation au travail diminuer, 63 % ne sont pas satisfaits de la reconnaissance de leur travail, 64 % pensent que Bercy n'évolue pas dans le bon sens, 35 % sont à un niveau de stress entre 8 et 10/10.

Interprofessionnel, convergences :

L'actualité est marquée par la préparation du mouvement de grève du 22 mars dans un contexte tendu de réformes tous azimut de la part du gouvernement : assurance chômage, formation professionnelle, la SNCF, le statut des fonctionnaires, loi asile et immigration, Service National Universel (« travail gratuit des jeunes » ?), réforme du Bac... dans le même temps, alors que l'on dit qu'il faut faire des économies, forte hausse du budget militaire qui passe à 2 % du PIB (sur 2019-2025, un total de 298 milliards, une hausse inédite !).

L'annonce des décisions du gouvernement est prévue pour le 28/04/2018 ; rapidité des réformes, passage en force via les ordonnances ? Comme annoncé pour la SNCF: le gouvernement avance sans freins mais l'appel à la grève de la sncf pour défendre les services publics avec la fonction publique le 22 mars leur fait peur : les luttes de 1995 les hantent encore.

Des tracts sont en circulation, une pétition unitaire Fonction Publique intersyndicale est lancée. Le 27 les OS Fonction publique se réunissent à nouveau. La question des convergences services publics (cheminots, etc), privé et des formes de luttes est d'ores et déjà posée. CE UD CGT 11 le 21 mars.

Annexe 1 composition Cap 22 :

Il est dirigé par un trio : le président de Safran, le franco-australien Ross McInnes, l'ex-directrice de cabinet de Manuel Valls à Matignon et cadre dirigeante de Nexity, Véronique Bédague-Hamilius, et le directeur de Sciences Po Paris, Frédéric Mion. Parmi ses membres figurent aussi l'ex-président du Conseil italien Enrico Letta (adepte de la rigueur budgétaire et de la hausse de la TVA en Italie), Per Molander, qui a piloté les « réformes sociales » en Suède. Mais aussi des proches et soutiens de Macron tels que Jean Pisani-Ferry, Philippe Aghion (ancien membre de la commission Attali de Sarkozy et un des conseillers économiques de Hollande), Laurent Bigorgne (président du très libéral institut Montaigne). On trouve également certains élus comme l'ex-secrétaire d'État PS Clotilde Valter, le député LREM Jean-René Cazeneuve, la sénatrice LR Christine Lavarde ou encore le président PS de la région Centre François Bonneau, et celui de la métropole de Rouen Frédéric Sanchez. Il y a également des ex : l'ex-conseiller social de François Hollande à l'Élysée, Nicolas Revel, et Annie Thomas, ex-présidente de l'Unedic, et ex-secrétaire nationale à la CFDT il y a près de 20 ans. Véronique Bédague-Hamilius, née en [janvier 1964](#), est une [économiste](#) et une [femme politique française](#). Elle a notamment été économiste au [Fonds monétaire international](#) à [Washington](#), [directrice de cabinet du Premier ministre français](#), [Manuel Valls](#). Elle est nommée en mars 2017 secrétaire générale de [Nexity](#).

Annexe 1 bis (preuve des passerelles avec les gdes entreprises même à la dgfip)

Martin Klam prend du galon à la DGFIP. En remplacement de Guillaume Appéré, devenu, en octobre dernier, directeur de missions auprès du directeur des ressources humaines de Casino [lire notre article sur le sujet], Martin Klam a été nommé sous-directeur de la fiscalité directe des transactions, à la direction de la législation fiscale de...

Annexe 2 armée (preuve qu'ils peuvent débloquent de l'argent) :

La politique de Macron propose également un renforcement présidentiel de l'État combiné à un renforcement de son arsenal militaire et opérationnel que la nouvelle loi de programmation militaire

(LPM) projetée. Les vœux présidentiels ont été clairs. La nouvelle LPM a vite confirmé. Le projet a été présenté jeudi 8 février en Conseil des Ministres et devrait être voté par le Parlement cet été. Couvrant la période 2019-2025, il comprend une hausse budgétaire inédite. Ce projet de LPM porte le budget militaire à 2% du PIB d'ici 2025. Il prévoit un effort financier de 198 milliards d'euros sur la période 2019-2023 et programme au total 295 milliards d'euros sur la période 2019-2025 ! Cela représente un budget moyen de 39,6 milliards d'euros par an sur les cinq prochaines années (le budget 2018 est de 34,2 milliards d'euros alors qu'il bénéficie déjà d'une hausse de 1,8 milliard). Les principaux monopoles bénéficiaires seront bien sûr les leaders du conglomérat militaro-industriel français, Dassault, Lagardère en tête mais pas seulement. Les détails connus de la LPM sont révélateurs des desseins du capitalisme-impérialisme français. Une grande partie du budget part dans le renouvellement ravitailleurs C-135FR/KC-135 et la commande de 3 A-330 MRTT « Phenix » supplémentaires (12 livraisons au total). Ces ravitailleurs augmentent les capacités d'intervention extérieure des troupes françaises. L'avion de transport A 400 M vient, quant à lui, remplacer les Transall qui étaient entrés en service dans les années 60. L'État français veut aussi augmenter de 50 % les militaires d'armées partenaires formés par les armées françaises dans des pays hôtes. Six sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de classe Suffren (programme Barracuda de 10 milliards d'euros environ) sont commandés. Le 1^{er} sera livré en 2020. Le remplacement du *Charles-de-Gaulle* est programmé. La dissuasion nucléaire n'est pas en reste tandis que des pays comme les États-Unis se disent prêts à utiliser l'arme nucléaire à très petite échelle (sur le quartier d'une ville par exemple ou un camp retranché) sur des conflits dit de basse intensité : la LPM prévoit de renouveler les deux composantes (océanique et aéroportée), avec 37 milliards d'euros de crédits, soit un peu plus de 6 milliards par an. Cet « effort budgétaire inédit » pour « arrêter la lente érosion de nos capacités militaires », selon les propos du président Emmanuel Macron, va être consacré en priorité à la modernisation d'équipements à bout de souffle, alors que la France est engagée tous azimuts depuis des années, au Sahel, au Levant, et dans les nombreuses bases militaires françaises à travers le monde. Cette régénérescence se traduit par l'accroissement de la disponibilité des équipements militaires et des matériels nécessaires aux opérations. Cela sous-entend la hausse des crédits dédiés au maintien en condition opérationnelle. Comme le disent les documents officiels : « notre armée est aujourd'hui une armée en guerre. Or, notre soutien des matériels était configuré pour une armée en paix : il fallait donc changer la donne ». Les 50 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique d'État en cinq ans devront même tenir compte des 6000 créations d'emplois dans l'armée (et également dans la police et gendarmerie) ; il y en aura donc davantage dans d'autres ministères ..

Annexe 3 code du travail :

Après le Code du travail, c'est le Statut général des fonctionnaires, un des piliers de notre société qui est attaqué ! Non, il n'est pas dépassé et ringard. Il a d'ailleurs été modifié à de multiples reprises depuis 1983 et la CGT lutte en permanence aux côtés des personnels, pour le préserver, le faire évoluer et le renforcer dans l'intérêt général. C'est une remise en cause inacceptable des principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, qui fondent le Statut général des fonctionnaires. Oui, le Statut général des fonctionnaires est une garantie pour les agents et les citoyens, pour l'exercice des missions de service public, pour une Fonction publique au service de l'intérêt général.

Annexe 4 CAP, instances.

Sous le fallacieux prétexte de « rendre le dialogue social plus efficace et plus fluide » le gouvernement s'attaque maintenant à la démocratie sociale et aux instances représentatives des personnels qu'il juge redondantes. O. DUSSOPT, dans un entretien à Acteurs publics, annonce que le « comité technique a d'ores et déjà la capacité de reprendre les attributions du CHSCT.

Il s'interroge : « ***Est-il aujourd'hui nécessaire et utile de soumettre toute mutation à l'avis a priori des CAP ou celles-ci ne devraient-elles pas se concentrer sur l'examen des recours ?*** ».

La fusion CHSCT/CT, alors que les conditions de vie et de santé au travail se dégradent, que les questions d'hygiène et de sécurité sont prégnantes, est inacceptable. Supprimer le CHSCT, c'est supprimer ses prérogatives, son budget dédié et ses représentants formés et compétents sur toutes ces problématiques, c'est mettre à mal la protection des agents ! Supprimer les CAP et/ou en diminuer les prérogatives, c'est remettre en cause le droit des agents à être informés et défendus lors des actes de gestion.